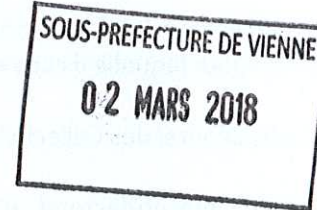


**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Séance du 27 février 2018



**Date de la convocation** : 20/02/2018  
**Nombre de conseillers en exercice** : 51

**Etaient Présents** :

M. Thierry KOVACS, Président,  
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO,  
M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN,  
M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, , Mme Thérèse COROMPT,  
M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie  
DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette  
GIRARDON-TOURNIER, M. Christian JANIN, Mme Christiane JURY, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard  
LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Guy MARTINET, M. Jean-François  
MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI,  
Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, Mme Hermine PRIVAS, M. Thierry  
QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES,  
Mme Blandine VIDOR.

**Absents suppléés** : Mme Annick GUICHARD représentée par son suppléant M. Michel CHARMET,  
Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT représentée par son suppléant M. Alain GERBAUD, M. Bernard  
LOUIS représenté par son suppléant Mme Virginie COUCHOUD, M. André MASSE représenté par son  
suppléant M. Jean FOURDAN.

**Ont donné pouvoir** : Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Max KECHICHIAN à  
M. Marielle MOREL, M. Isidore POLO à M. Christian JANIN, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL  
BOUKILI-MALLEIN.

**Absent** : M. Adrien RUBAGOTTI.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET** : **ADMINISTRATION GENERALE** - Représentation de Vienne Condrieu Agglomération au  
sein de l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes

**Rapporteur** : Thierry KOVACS

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Le 4 janvier 2018, Vienne Condrieu Agglomération a installé son nouveau conseil  
communautaire ainsi que son Président, Vice-présidents et autres membres du bureau.

La nouvelle Agglomération doit également délibérer pour désigner ses représentants dans les  
structures extérieures dont elle est membre.

Pour rappel, les associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) sont des  
organismes français mesurant et étudiant la pollution atmosphérique au niveau de l'air ambiant.  
Elles sont agréées par le Ministère de l'écologie pour communiquer officiellement leurs résultats.

L'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes est l'association agréée en Région Auvergne Rhône Alpes. Au titre de sa compétence optionnelle " Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie : lutte contre la pollution de l'air... ", Vienne Condrieu Agglomération adhère à ATMO Auvergne-Rhône-Alpes.

La nouvelle Agglomération dispose d'un siège de titulaire et d'un siège de suppléant au sein de cette association pour laquelle il convient de désigner les représentants.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté interpréfectoral n°38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssiez,

VU la délibération du 4 janvier 2018 sur l'installation du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération,

VU les statuts de Vienne Condrieu Agglomération,

VU l'avis du Bureau Communautaire de ce jour,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A LA MAJORITE (5 abstentions)** :

**DESIGNE** comme membres au sein de l'association ATMO Auvergne-Rhône-Alpes les personnes suivantes, après accomplissement des formalités réglementaires :

Représentant titulaire	Représentant suppléant
Isidore POLO	Claude BOSIO

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 27 février 2018  
Le Président certifie que la présente délibération  
et a été publiée le - 2 MARS 2018



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

Thierry KOVACS